

Et ce n'est qu'à partir de cette année que *Marie-Thérèse* les autorisa à se réunir au second étage de l'Hôtel de ville*) — tout en leur défendant de boire avant, pendant ou après leurs séances. (3)

A partir de la promulgation du décret du 19. 11. 1781, les maîtres des treize corporations furent nommés tous les ans par le magistrat après avoir été choisis parmi les 2, 3 ou 6 candidats proposés par les métiers.

Si déjà avant cette date l'ingérence des métiers dans les affaires de la Ville était devenue une source de conflits, l'atmosphère s'assombrit encore davantage lorsque la nomination des maîtres fut faite par le magistrat et que toute assemblée devait être autorisée et surveillée par l'échevin compétent.

On a dit bien du mal des corporations, dont on aimait à souligner les abus en passant sous silence leurs incontestables mérites en tant que gardiens de l'esprit de la cité.

Quant à leur prétendue opposition aux idées d'émancipation, rien ne saurait mieux prouver l'inexactitude de cette assertion que la requête contenant seize revendications que les 13 métiers, véritable tiers-état, adressèrent le 4. 10. 1787 à Joseph II. Inutile de dire que le gouvernement la repoussa.

Les disputes entre le magistrat et les métiers continuèrent — même pendant le blocus de 1795.

Et les conflits ne prirent fin que lorsque, par décret du 30 juillet de la même année, l'occupant français supprima les métiers. (4)

En 1806 le cordonnier Nicolas Mullendorff exerçait son métier au n° 8 de la rue de la Porte neuve, où il habitait avec sa femme née Anne Marie Bauer, originaire de Livange (5).

*
* *
*

Un autre enfant de Mullendorff-Niedt (II 2) s'appelait

III 15. — THEODORE MULLENDORFF.

Vivant de 1716 à 1783, ce cordonnier et mercier s'était marié deux fois. De son union avec J. M. *Piette* ou *Pied* sont nés

ANTOINE MULLENDORFF-GEORGES (IV 39), menuisier comme son fils Théodore (V 40).

JEAN-NICOLAS MULLENDORFF-NILLES (IV 44), le grand-père de la femme du poète Koch (VI 55), l'ancêtre des familles Prussen et Burggraff ;

MICHEL MULLENDORFF-ANTHOIR (IV 59), le grand-père de la testatrice de la bourse Perrin (VI 63), des abbés Mullendorff (VI 77, 78 79, 80), d'Edouard (VI 81), l'ancêtre des familles Decker, van Acker et Gerlach, et de Mathieu Mullendorff (IV 85), l'ancêtre des familles Buck et Mersch.

*) L'actuel palais grand-ducal.